



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

Séance publique du 25 mai 2023

Date de l'annonce publique de la séance: 17 mai 2023

Date de la convocation des conseillers: 17 mai 2023

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins
M. Jos JOHANNNS, M. Pierre BRAUN, M. Bernd ZIMMER, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers
M. Bernard HEINESCH, secrétaire
Absent Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (non-excusee)

Le Conseil Communal,

01) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 27 avril 2023.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recette.

03) a approuvé à l'unanimité des membres présents l'état des restants de l'exercice 2022 au montant de 65.462,02.- Euros et a décidé d'accorder une décharge pour la somme de 177,52.- Euros et de poursuivre en justice les autres débiteurs.

04) a pris note qu'aucune demande relative à l'exercice du droit de préemption n'ait été adressée en temps utile au collège échevinal.

05) a approuvé à l'unanimité des membres présents un projet de plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bous dans la rue de Stadtbredimus, projet lequel prévoit la construction d'une maison unifamiliale.

06) a approuvé à l'unanimité des membres présents un projet de plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Rolling dans la rue d'Assel, projet lequel prévoit la construction de deux maisons unifamiliales.

07) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention avec des riverains de la rue de Luxembourg à Bous, convention relative à l'aménagement des espaces privés dans le cadre du réaménagement de la traversée de Bous en zone de trafic apaisé.

08) a arrêté à l'unanimité des membres présents le programme de réaménagement de la voirie rurale pour 2024, programme lequel prévoit le renouvellement d'un chemin au lieu-dit « An de Lousen » à Bous.

09) a proposé avec la majorité des voix la réaffectation de Monsieur Maxence Krieger à un poste d'instituteur dans les cycles d'apprentissage 2-4 dans la commune de Bous pour l'année scolaire 2023-2024.

10) a décidé à l'unanimité des membres présents d'annuler l'allocation de subsides pour 2022 à trois organisations ceci faute d'identification claire et nette des bénéficiaires.

11.a) a confirmé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire de circulation du 11 mai 2023 du collège échevinal relatif au rétrécissement de la route de Remich à Bous, ceci dans le cadre du renouvellement de la canalisation.

b) a confirmé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire de circulation du 16 mai 2023 du collège échevinal relatif au barrage de la rue de Luxembourg à Bous jusqu'au 14 septembre 2023, ceci dans le cadre du renouvellement de la traversée de Bous.

12) a pris note des explications du collège échevinal relatives

- à l'aménagement d'un cimetière en forêt au lieu-dit « Kréischelbësch » sur le territoire de la commune de Waldbredimus, cimetière destiné à la dispersion des cendres pour les habitants des communes de Waldbredimus, Bous, Contern, Sandweiler et Stadtbredimus.

- au chantier du réaménagement du cours d'eau « Asselbaach » entre la rue Stinzinger et la rue de Luxembourg à Assel et en particulier du retard dans les travaux dû à l'indisponibilité de l'entreprise chargée avec l'exécution des travaux. A noter que l'administration communale a insisté auprès du bureau d'études en charge du dossier de lancer la soumission publique pour la 2^{ème} phase des travaux avant les congés collectifs en été 2023.

